

COMMUNE DE TINTENIA

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE TINTENIAC**

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept septembre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de M. Christian TOCZÉ, maire.

Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 20 septembre 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice 27
Présents 20
Votants 25

Étaient présents : Mmes et MM. TOCZÉ Christian, BIMBOT Frédéric, DELVILLE Nathalie, LEGRAND Rémi, GARÇON Isabelle, TOUZARD Blaise, PARPAILLON Marie-Laure, BOLIVARD Régis, GIOT Stéphanie, ANDRÉ Marie-Thérèse, ARRIBARD Martine, BOSSARD Nelly, JEANNEAU Luc, MARTINIAULT Anne-Laure, QUENOUILLE Roger, SALIS Anaïs, D'ABOVILLE Rosine, BLANDIN Béatrice, PRESCHOUX Léon, LEMARCHANDEL Franck (arrivé au point 11)

Étaient absents excusés : BAZIN Denis donne pouvoir à D'ABOVILLE Rosine / DEHEGER Vianney donne pouvoir à PRESCHOUX Léon / DUFEIL Christophe donne pouvoir à JEANNEAU Luc / DUPRAIGNE-CLOLUS Cécile donne pouvoir à BOSSARD Nelly / MORIN-LOUVIGNY Isabelle donne pouvoir à BLANDIN Béatrice

Étaient absents : FOUCHARD Fabrice / GORON Maxime

Secrétaire de séance : Marie-Laure PARPAILLON, à qui il est adjoint un auxiliaire.

12. Modification du tableau des effectifs compte tenu du changement de la durée hebdomadaire de travail de deux agents à temps non complet à compter du 1^{er} septembre 2024 et de la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} octobre 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,

Vu l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Vu le tableau des effectifs,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste)

1-Changement de la durée hebdomadaire de travail de deux agents à temps non complet à compter du 1^{er} septembre 2024

Il est précisé que les fiches de poste de la 1^{ère} et de la 2^{ème} de cuisine ont été modifiées. En effet, de nouvelles missions ont été confiées à ces deux agents qui sont les suivantes :

- développer l'approvisionnement en circuit court, en produit bio, en réalisant du démarchage auprès des professionnels du territoire
- réaliser des tableaux de bord dans différents domaines (commande, budget, coût rationnaire etc).
- réaliser les démarches administratives dans le cadre de la loi Egalim.

Ces deux agents municipaux ne sont pas à temps complet. Il est donc proposé de modifier leur durée de temps de travail hebdomadaire.

Considérant ces éléments, il est proposé de modifier le temps de travail des deux agents de la manière suivante, à compter du 1^{er} septembre 2024 :

- la quotité de temps de travail du poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non-complet passera de 34 H à 34H45 par semaine,
- la quotité de temps de travail du poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non-complet passera de 31H30 à 32H par semaine

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont cinq pouvoirs)

- **décide** à compter du 1^{er} septembre 2024 de modifier la durée hebdomadaire de travail du poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non-complet de 34 H à 34H45
- **décide** à compter du 1^{er} septembre 2024 de modifier la durée hebdomadaire de travail du poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non-complet de 31H30 à 32H
- **d'autoriser** M. le maire à signer tout acte y afférent
- **de modifier** le tableau des effectifs comme présenté ci-après

2-Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} octobre 2024 et modification du tableau des effectifs

Les services de la mairie sont ouverts toute la semaine à l'exception du mardi matin et du jeudi après-midi. Ils accueillent en moyenne 700 personnes par mois depuis janvier 2024, et reçoivent en moyenne 650 appels. Par ailleurs, depuis 2020, la commune assure l'établissement et la délivrance des titres d'identité (carte d'identité et passeport) en assurant des permanences tous les jours par demi-journée. De janvier 2024 à août 2024, 1096 rendez-vous ont été pris pour l'établissement de pièces d'identité et 830 remises de titres ont été effectués. Trois agents sur quatre réalisent ces tâches en plus des missions prévues à leur fiche de poste initiale. Lorsque le service a été créé, seul un demi-poste a été ouvert.

Face à cette charge de travail croissante et des besoins en secrétariat pour les cadres et M. le maire, une nouvelle organisation de travail est apparue nécessaire.

Afin de permettre aux agents de retrouver leurs missions initialement prévues à leur fiche de poste, il est proposé de pourvoir à ces besoins par la création d'un nouveau poste administratif à temps complet. La répartition serait la suivante : environ 20 heures pour assurer les missions d'accueil et de gestion des titres d'identité et environ 15 heures pour assurer le secrétariat.

Vu la charge de travail croissante au sein des services administratifs de la mairie, et compte tenu de la gestion du service de délivrance de titres d'identité, une nouvelle organisation de travail est apparue nécessaire.

Considérant ces éléments, il est proposé de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2024.

Des pourparlers ont lieu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont cinq pouvoirs)

- **décide** de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2024
- **d'autoriser** M. le maire à signer tout acte y afférent
- **de modifier** le tableau des effectifs comme présenté ci-après

3-Modification du tableau des effectifs

Envoyé en préfecture le 07/10/2024

Reçu en préfecture le 07/10/2024

Publié le

ID : 035-213503378-20240927-DELIB2024092712-DE

Vu le changement de la durée hebdomadaire de travail de complet à compter du 1^{er} septembre 2024,

Vu la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2024

Considérant ces éléments, le tableau des effectifs est modifié comme suit :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont cinq pouvoirs) décide de modifier le tableau des effectifs comme présenté ci-après :

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1 ^{ER} OCTOBRE 2024				
Emploi	Grade	Effectif budgété	Effectif pourvu	Dont Temps non complet
Directrice générale des services (D.G.S.)	Attaché principal	1	1	
Directrice administrative, financière, et des ressources humaines (D.A.F. – D.R.H.)	Attaché principal	1	1	
Responsable des affaires juridiques	Attaché principal	1	1	
Responsable du service à la population	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	1	1	
Assistante administrative et comptable	Adjoint administratif pal de 1 ^{ère} cl.	1	1	
Assistante ressources humaines	Adjoint administratif pal de 2 ^{ème} cl.	1	1	
Assistant service à la population	Adjoint administratif pal de 2 ^{ème} cl.	1	1	
Assistante service à la population	Adjoint administratif	1	1	
	TOTAL secteur administratif	8	8	
Directeur des services techniques (D.S.T.)	Technicien principal de 2 ^{ème} classe	1	1	
Chef d'équipe bâtiments/voirie	Agent de maîtrise	1	1	
Chef d'équipe espace verts	Adjoint technique	1	1	
Agents des espaces verts	Adjoint technique pal de 1 ^{ère} classe	2	2	
Agents des espaces verts	Adjoint technique	3	3	
Agent en charge de la maintenance des bâtiments	Adjoint technique	1	1	
Gestionnaire Espace Ile et Donac, camping, marché	Adjoint technique pal de 2 ^{ème} cl.	1	1	
Agent d'entretien des bâtiments	Adjoint technique	2	2	
Responsable du restaurant scolaire	Adjoint technique pal de 2 ^{ème} cl.	1	1	1
Second de cuisine	Adjoint technique pal de 2 ^{ème} cl.	1	1	1
Agent polyvalent des écoles	Adjoint technique pal de 1 ^{ère} classe	2	2	1
ATSEM	Adjoint technique pal de 1 ^{ère} cl.	1	1	
ATSEM	Adjoint technique pal de 2 ^{ème} cl.	1	1	
Agent polyvalent des écoles	Adjoint technique pal de 2 ^{ème} cl.	2	1	2
Agent polyvalent des écoles	Adjoint technique	1	0	1
	TOTAL secteur technique	21	19	6
ATSEM	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	2	2	
	TOTAL secteur social	2	2	
Responsable du centre culturel	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	1	1	
Animatrice du cyber espace et assistante de communication	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	1	1	
Agent de bibliothèque	Adjoint du patrimoine pal de 1 ^{ère} classe	1	1	
	TOTAL secteur culturel	3	3	
Directeur des services périscolaires	Animateur principal de 1 ^{ère} classe	1	1	
	TOTAL secteur animation	1	1	
	TOTAL GENERAL	35	33	6

Au registre sont les signatures. Pour extrait conforme.

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Christian TOCZI

Marie-Laure PARPAILLON